



**PROCES-VERBAL de la séance du Conseil d'Administration  
du Mardi 05 avril 2022**

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint M le Proviseur ouvre la séance du Conseil d'Administration à 17h45 et M GAVOILLE accepte d'exercer la tâche de secrétaire de séance avec l'accord des membres du Conseil d'Administration.

Membres présents : Mmes TARBY, JARNIGON, MILLERAND, MALLET, DUBAIL, MAIRE, GUILLEMOT, BROUDY et PATTON.  
MM GRANDGIRARD, GAVOILLE, THOMASSIN, NIEPCERON, DEVOILLE, BOGNER, DENIZOT, LUCEA, CROIZIER et CHEVIRON.

Membres excusés : Mmes SEURRE, THOMAS, AGAZZI, BRUN, CLERC qui donne procuration à M CROIZIER, ~~Mme TERREAUX-TERCIER~~  
MM DEMORTIER, YAGOUB

*Le nombre de membres titulaires présents est de 19, le quorum étant atteint, M le Proviseur ouvre la séance.*

M le Proviseur informe le CA de la présence de M CREUSY, agent comptable du lycée Belin. Il a également la charge de la santé financière du lycée.

M le Proviseur précise également qu'il a été fait le choix sur ce CA de ne pas éditer les documents du compte financier, des autres questions financières et les modifications des conventions de stage en raison de la lourdeur de ces documents, représentant plus d'une centaine de pages pour chacun.

**1 - Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration :**

Le procès-verbal de la séance du 07 février 2022 est proposé au vote.

Vote du PV du 07 février 2022 :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	19

**Annexe 1 : PV CA du 07 février 2022**

**2 - compte financier de l'année 2021 :**

M le Proviseur donne la parole à MM GAVOILLE et CREUSY pour la présentation du compte financier.

**Le rapport du compte financier ayant été transmis de manière dématérialisée à chaque membre du C.A.**

**Le Compte financier** : M. Creusy agent comptable de l'établissement, présente le compte financier de l'exercice 2021 et donne les explications nécessaires sur la construction d'un budget et les différents services qui le composent.

**Le service Activité pédagogiques** : Un récapitulatif des recettes et des dépenses est présenté pour ce service pour un montant de 156 644.82 € de recettes et un montant de 151 762.97 de dépenses.

**Le service Vie de l'élève** : total des dépenses et des recettes pour un montant de **23 606.17€**, fonds sociaux Etat pour un montant de 4056.17€, fonds de vie lycéens pour 398.00€ et aides de la région tarification sociale pour 18 152.00€ et dispositif d'appui pour un montant 561.00€.  
Les fonds sociaux Etat ont permis d'aider 26 élèves. M. Creusy souligne que la région aide les

familles boursières par la subvention tarification sociale. Certaines familles étant juste au dessous du barème ne peuvent pas percevoir les bourses. M. Niepceron précise que ces remarques sont justes et que la région y est attentive.

Les aides de la région ( tarification sociale) ont permis d'aider 102 élèves DP et 39 internes.

**Le service Administration et logistique**: regroupe les mouvements financiers liés à la structure du lycée (frais d'affranchissement, viabilisation, achats de papier, taxe d'ordures ménagères, produits d'entretien et de nettoyage liés aussi à la Covid 19, contrats d'entretien divers, entretien des locaux....) Les recettes s'élèvent à 280 670.17€ pour un total de dépenses de 362 318.24.

A noter une augmentation du total de la viabilisation :185 586.21€ avec le SRH (166 139.34 en 2020- soit 19446.87€ de plus.

Grâce à la subvention région énergétique exercice 2021 pour 59 048.00€ qui a permis un « relamping » afin de changer les néons de différents secteurs afin de les remplacer par des panneaux à leds, favorisant ainsi des économies sur l'électricité.

Chaque membre de la communauté scolaire a un rôle à jouer afin d'éviter un gaspillage énergétique, en éteignant les lumières en partant d'une salle, en arrêtant les appareils en veille (ordinateurs, écrans...) notamment en fin de journée, pour le week-end et lors des congés.

**Le service SBN (Bourses)** ressources affectées pour un montant de 147 483.86€, le lycée comptait 187 élèves boursiers dont 2 élèves boursier au mérite.

**Le service SRH restauration-hébergement** : présente un total de recettes de 390 367.41€ pour un total de dépenses de 353 375.41€

La restauration du lycée accueille 233 Demi-pensionnaires, 93 internes, et 353 demi-pensionnaires du collège J. Brel de Vesoul.

Le service de la restauration présente un excédent de fin d'exercice de 36 992.00€ gestion des effectifs au plus juste, et maîtrise des coûts d'achats par des consultations, et en favorisant le « fait maison ».

**Service OPC –opération en capital** : bien achetés d'une valeur supérieur à 800.00€ ht Inscrits à l'inventaire. Recettes pour 2 169.60€ charges pour 7 750.80€ (achats sur prélèvements sur fonds).

Au final le total des recettes de l'exercice 2021 s'élève à 1 000 942.03€ pour un total de dépenses de 1 046 658.99€

**Le résultat 2021 est de : -39 774.22€**

**Résultat 2021 net sans amortissement réel ni extourne ) : - 35 490.83€**

**Total des recettes –dépenses d'investissement : - 5 581.20€**

**RESULTAT NET GLOBAL -41 072.03€**

Ce qui détermine la variation du fonds de roulement.

Le fonds de roulement de l'exercice 2021 (Caf2020) 497 316.11 - 41 072.03 = **456 244.08€**

A noter que dans le budget de l'exercice 2022, **95 935.00€** ont été prélevés sur les fonds de réserve du lycée et ne sont donc pas déduits à la date du Compte financier 2021.

Sur le service général : 181 954.81€€

Sur le service SRH : 274 289.27€

Vote du compte financier 2021 : sans réserve

Vote : Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 19

Affectation du résultat 2021 :

Vote : Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 19

**M le Proviseur remercie MM CREUSY et GAVOILLE pour la préparation de ces comptes.**

### **3 - Questions financières :**

M GRANDGIRARD donne la parole à M GAVOILLE pour présentation des autres questions financières.

Une modification est apportée aux tarifs pédagogiques 2022 concernant les menus d'évaluation « si la réservation a été faite avant l'invitation à combler les places libres pour le bon déroulement des épreuves, c'est le plein tarif qui s'appliquera dans ce cas » (cf document)

*tarif pour les personnels du lycée et du CFA. (tarif 10.00€)*

*Ajout - Egalement pour le dîner : (hors évaluation) mêmes conditions. Tarif voté de 13.00€*

Ajout pour : Vins, apéritifs, digestifs : prix de revient x Coeff. Entre 1.1 et 3 .

Vote : Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 19

- Présentation des DBM pour information (N°10 à 14 et 15) ouvertures de crédits divers, régularisation, fermetures de crédits, dbm d'ajustement.

### **4 - Convention Période de Formation en Milieu Professionnel :**

M le Proviseur donne la parole à Mme JARNIGON pour présentation des modifications apportées aux conventions de période de formation en milieu professionnel et leur justificatif :

A savoir : page1 : nom de la structure où l'élève effectue la PFMP noté avant le nom du siège qui signe la convention (c'était l'inverse avant).

-annexe pédagogique partie horaires : Suppression de la phrase suivante qui apparaissait sur certaines conventions « sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques ».

-annexe financière modifiée pour les conventions d'hôtellerie/restauration : participation de l'entreprise aux frais occasionnés par l'élève lors de la PFMP

Voici le nouveau contenu :

**1.1 Hébergement** : L'entreprise loge t-elle gracieusement le stagiaire pendant la PFMP ?

OUI /NON

Si oui, y compris les jours de repos : OUI/NON

Lorsque le stagiaire est logé par l'entreprise, il sera logé au sein de l'entreprise ou à proximité dans une chambre décente, bien aérée avec fenêtre, permettant le repos de jour comme de nuit. Il disposera d'un lit individuel et d'un placard ou d'une armoire. La chambre devra être pourvue d'un lavabo avec eau courante. Toutes les dispositions devront être prises pour que le stagiaire puisse

utiliser une installation de douche et des toilettes à proximité de la chambre chaque fois qu'il en éprouvera le besoin.

Vote :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	19

#### **5 - Conventions signées depuis le dernier CA :**

Convention avec la mairie pour l'utilisation des installations sportives.

M le Proviseur demande à ce que l'utilisation fasse l'objet d'un pointage quotidien exhaustif, en effet les installations sont facturées à l'heure, 7€ pour le stade, 13€ pour le gymnase et 15€ par ligne d'eau pour la piscine. Nous ne pouvons nous contenter du déclaratif en début de saison.

#### **6 - Questions diverses :**

M GRANDGIRARD remercie la mairie pour un don de 100€ à l'A.S du lycée

M GRANDGIRARD remercie la région pour les travaux du magasin qui ont été fait dans les délais impartis, à savoir la journée des portes ouvertes, et la qualité de la prestation qui ravi les équipes enseignantes.

Il souligne également le travail de l'équipe de commerce vente et tout particulièrement l'implication de qualité de Mmes PATTON et ZIEGLER, ainsi que les personnels techniques du lycée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

